DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

2026_470
Feuillet n°051

URBA/JLD/SG/CJ

ARRETE MUNICIPAL PORTANT CONSTATATION
DE **LA VACANCE D'UN IMMEUBLE**

Le Maire de la ville de WIMEREUX,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu le rapport établi par le service urbanisme de la ville en date du 22 juillet 2026, constatant la situation de non entretien de l'immeuble sis avenue François Mitterrand à WIMEREUX, parcelle reprise au cadastre section AO numéro 148,

Vu le relevé de situation transmis par l'administration fiscale en date du 06 janvier 2026 indiquant que la taxe foncière du bien sis avenue François Mitterrand à WIMEREUX et repris au cadastre section AO numéro 148 n'est pas réglée depuis plus de 3 ans,

Vu le relevé de situation transmis par l'administration fiscale en date du 06 janvier 2026 indiquant que la dernière personne connue pour l'immeuble repris au cadastre section AO numéro 148 est Madame LONCLE Catherine dont la date et lieu de naissance sont inconnus et dont la dernière adresse connue au cadastre est la suivante : «Chemin des Oies à Wimereux (62930) ».

Vu la situation hypothécaire de l'immeuble, à savoir vierge de toute inscription depuis la création du fichier immobilier en 1956,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs du 03 septembre 2026 quant à la mise en œuvre de la procédure de biens vacants et sans maître pour l'immeuble repris au cadastre section AO numéro 148.

Vu la situation de l'immeuble, le non entretien du terrain (hautes herbes, végétation dense non taillée) depuis de nombreuses années,

Considérant **qu'eu** égard à ce qui précède, l'immeuble repris au cadastre section AO numéro 148 satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L 1123-1 du CG3P et

qu'il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maître.

ARRETE

ARTICLE 1er :
Il est constaté que l'immeuble situé avenue François Mitterrand à WIMEREUX (62930) repris au cadastre section AO numéro 148, a pour dernier propriétaire connu Madame LONCLE Catherine, et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans.
Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

ARTICLE 2 :
Le présent arrêté sera publié sous forme électronique et sera affiché. Une notification en sera faite :
- au dernier domicile et résidence connus du propriétaire ;
- à M. le Préfet, sous couvert de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

ARTICLE 3 :
Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Maire de WIMEREUX, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Responsable du S.G.C de Boulogne-sur-Mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de LILLE.

Vu le D.G.S.

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX